

## Procès-verbal

### Bureau Directeur du 9 février 2017

Présents : DELPLANQUE Joël, BETTENFELD Jacques, FEUILLAN Jean-Pierre, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, MOCKA-RENIER Jocelyne.  
Assistent : BASQUIN Gilles, BAUDE Pascal, BIOJOUT Marie-Christine, DUME Christian (vice-président de la CNCG, représentant Francis SEREX), GARCIA François, GERMAIN Jean-Michel, GIRARDIER Jacques, GODARD Michel, GREGOIRE Philippe, PASCAL-LAGARRIGUE Sylvie, PERRUCHET Claude, PERSIAUX Michel, SCARSI Claude, JACQUET Michel, BANA Philippe, PRADIER Grégory.  
Excusés : BERNAT-SALLES Philippe, MYARO Nodjialem, PECQUEUX-ROLLAND Véronique, VILLEPREUX Brigitte.

Sous la présidence de DELPLANQUE Joël, la séance est ouverte à 14 h au siège de la FFHB à Gentilly (Raspail).

Le bureau directeur valide à l'unanimité les procès-verbaux de ses séances du 2 décembre 2016, du 13 décembre 2016 (bureau commun avec la LNH) et du 3 janvier 2017.

En préambule, Joël DELPLANQUE donne la parole à Philippe BANA qui fait une synthèse de tous les éléments qui ont concouru à la réussite du Mondial 2017. Jean-Michel GERMAIN, Michel PERSIAUX, Marie-Christine BIOJOUT, Jean-Pierre FEUILLAN, Alain JOURDAN, Alain KOUBI, Jocelyne MOCKA RENIER, Michel GODARD et Michel JACQUET font part à leurs tours de leurs impressions sur l'évènement. Au-delà du résultat de l'équipe de France, il s'agit d'une avancée perceptible, pendant l'évènement, avec une couverture médiatique qui rend fier d'appartenir à notre fédération. Il appartient à l'avenir de savoir utiliser cette organisation de top niveau qui a su s'appuyer sur les capacités démontrées par le passé sur ce type de manifestation. La dimension humaine reste notre marque de fabrique avec le Mondialito, le handensemble, le colloque médical et le symposium des entraîneurs, dont la qualité fut remarquable, en complément des évènements qui ont marqué à la fois le road show et les animations périphériques (dont l'ascension du Mont Blanc, la traversée de la baie du Mont Saint-Michel, ...) mais aussi l'environnement des matches avec un remplissage des salles exceptionnel. Joël DELPLANQUE apporte son analyse et sa perception puis il demande à Jacques BETTENFELD de confier son approche au titre d'accompagnateur régulier de l'équipe de France et au cœur de la vie de celle-ci. Ce dernier insiste sur le « phénomène équipe de France » lors des rencontres à Nantes, Lille ou Paris mais aussi sur les évolutions perceptibles dans la marche vers le titre mondial. Jacques BETTENFELD intervient ensuite sur l'affaire des paris douteux. Il rappelle que la Fédération se prononcera dès lors qu'une décision définitive sera intervenue dans le dossier. En effet, les pourvois en cassation sont suspensifs de toutes les condamnations pénales prononcées par la cour d'appel.

Le bureau directeur donne mandat au trésorier de la fédération pour exécuter la préparation du budget 2017. Il valide la refacturation au CO Mondial 2017 des billets achetés pour la compétition. En ce qui concerne le budget 2017, Claude SCARSI précise qu'il devrait avoisiner les 24M€.

Ce bureau directeur élargi aux présidents de commission se prononce ensuite sur les différents vœux et propositions réglementaires, après examen des avis émis par les présidents de ligues et de comités. Un prochain conseil d'administration statuera de manière définitive sur les différentes propositions et vœux étudiés ce jour.

- Les vœux de la COC seront soumis à l'adoption du conseil, à l'exception du vœu ayant trait à la participation des ultra-marins à la coupe de France nationale qui sera soumis à l'assemblée générale fédérale car il impacte directement les compétitions nationales,
- Les vœux de la CNSR font l'objet de débats :
  - o Le premier vœu ayant trait à une modification du règlement intérieur a déjà été adopté par l'assemblée générale du 5 décembre 2016 par vote électronique,

- Le vœu n°2 relatif aux formalités de ré affiliation, malgré un avis très favorable des présidents de ligues et de comités à plus de 95%, est différé d'une saison car les modifications de nomenclature des clubs, comités et ligues résultant de la fusion de certaines ligues et qui seront effectives seulement le 1<sup>er</sup> juillet 2017, ne pourraient pas permettre une cohérence dans le système de gestion informatique. La proposition sera soumise au vote du conseil d'administration pour une application à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018,
- Les propositions 3 à 11 seront soumises au CA,
- Les vœux de la CNCG seront soumis au CA avec quelques remarques sur le montant de certaines pénalités financières,
- Les vœux du Groupe Mixte Juridique seront soumis au CA,
- S'agissant des vœux présentés par le service juridique :
  - La proposition de mise en place, à horizon 2018-19, d'un cahier des charges minimum pour la D2F et la N1M (non VAP), portée conjointement avec la CNCG et la COC semble nécessiter un échange supplémentaire avec l'ensemble des clubs et les structures fédérales. Le bureau décide donc de retirer le vœu en vue d'un travail complémentaire pour une présentation à l'assemblée fédérale 2018 et une application à échéance 2019-20,
  - La création d'un pôle économique et financier en lieu et place de la commission des finances pose un certain nombre d'interrogations quant à son fonctionnement et ses missions. Le bureau propose que le prochain CA débattenne de cette proposition au regard des avis émis par les ligues et comités,
- En ce qui concerne les vœux des ligues : le vœu n°1, proposé par la Martinique et la Guadeloupe, sera soumis au CA. Les autres vœux des Pays de la Loire, du Languedoc-Roussillon et de la PIFO, qui ont reçu des avis très majoritairement défavorables de la part des présidents de ligues et de comités (de 60 à 91%), seront proposés au CA en vue d'un rejet.

Alain JOURDAN aborde l'assemblée générale des 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 2017 prochains qui se déroulera à la Maison des arts et de la culture de Créteil. La soirée de gala sera organisée au théâtre du Merveilleux à proximité de Bercy village à Paris. En amont, l'assemblée générale des ultra-marins se tiendra au siège de la fédération, les 29 et 30 mars 2017. Le bureau directeur débat de la version en cours de l'ordre du jour et des différents temps prévus. Ce sujet fera l'objet des travaux avec la DTN lors de la réunion du 10 février 2017 qui doit permettre de présenter en commun un certain nombre de sujets concernant à la fois les élus et les techniciens.

Jacques GIRARDIER présente l'avancement de la réforme législative relative au certificat médical de non contre-indication et à l'auto-questionnaire de santé. Claude PERRUCHET complète les informations avec des précisions sur les processus envisagés, les incidences sur les règlements et la réalisation des licences à travers Gesthand. Ce dossier étant appelé à évoluer d'ici l'assemblée, voire d'ici le début de la saison sportive 2017-2018, compte tenu de l'attente d'un arrêté ministériel, il sera proposé à l'assemblée de donner mandat au conseil d'administration pour procéder aux adaptations nécessaires du règlement médical. En tout état de cause, une information la plus précise possible sera délivrée lors de l'assemblée générale de fin mars.

Jacques GIRARDIER fait également un retour sur le symposium médical et met en perspective la stratégie pour la prochaine édition avec un label de publications fédérales pour ce type de manifestation. Il tient à souligner l'implication de Nolwenn GUILLOU et Gérard JUIN pour l'organisation.

Jean-Pierre FEUILLAN fait un rappel de la situation concernant le choix de l'équipementier de la fédération et les résultats de la consultation ouverte lancée en fin d'année 2016, qui s'est avérée infructueuse. En conséquence, une négociation de gré à gré a été ouverte. Le bureau directeur donne mandat à Jean-Pierre FEUILLAN pour finaliser les négociations en cours et pour acter selon les formes le futur contrat. Le bureau directeur tient à remercier toutes les personnes qui ont participé à la procédure.

Pascal BAUDE informe le bureau directeur des situations en cours concernant les clubs en difficultés, en particulier celle concernant le club HB Pôle Sud 38 EE.

Le bureau directeur est donc saisi du cas non prévu lié au forfait général de l'équipe première de l'association HB Pôle Sud 38 EE en championnat de France D2F, ainsi qu'à sa déclaration de cessation de paiement avec demande d'ouverture d'un redressement judiciaire. L'audience devant le tribunal de grande instance de Grenoble est programmée le 16 février.

Après en avoir débattu, le bureau directeur décide, à l'unanimité

- Suite à la décision de la COC fédérale ayant mis le club hors championnat D2F et procédé à l'annulation de tous ses résultats depuis le début de saison, de procéder à la révision des péréquations kilométriques et d'arbitrage pour la poule de D2F en 2016-17,
- Par dérogation aux dispositions des règlements généraux de la FFHandball, d'autoriser les joueuses licenciées en Praticantes +16 ans en 2016-2017 au sein de l'association HB Pôles Sud 38 EE, à muter dans un club tiers évoluant en championnat national du régime général (N1, N2, N3 ou D2) ou dans un club de LFH :
  - jusqu'au 4 mars 2017 inclus, avec application de la seule réglementation relative aux mutations « en période officielle »,
  - dans la limite, pour chaque club d'accueil, d'une seule joueuse maximum en provenance du club HB Pôle Sud 38 EE,
  - en appliquant la gratuité des mutations sur leur part fédérale,
  - en délivrant des licences de type B pour la saison 2016-17,
  - en appliquant un délai de qualification de 24h une fois le dossier complet validé par l'instance compétente,

Au-delà du 4 mars 2017, les dispositions de droit commun retrouveront à s'appliquer.

Dans tous les cas, les mutations dans un club de LFH resteront soumises à l'accord des commissions de contrôle et de gestion dans le cadre réglementaire en vigueur.

Le bureau directeur est appelé à valider, sur proposition de Claude PERRUCHET, la demande d'attribution d'une licence dirigeant à une jeune de -18 ans qui ne peut pas obtenir une licence pratiquant de manière temporaire ou définitive et ainsi lui permettre de participer aux activités de son club. Le Bureau Directeur valide à l'unanimité la demande de licence « dirigeant » au licencié mineur listé en annexe au présent PV.

Michel JACQUET fait un point d'étape de l'avancement de la construction de la Maison du Handball en particulier sur le champ financier.

François GARCIA évoque ses préoccupations sur le Beach en lien avec la désignation d'arbitres (actuellement il n'y a que très peu d'arbitres formés). Ce sujet sera traité lors du bureau commun avec la DTN le vendredi 10 février 2017. Enfin, il évoque les déceptions personnelles des arbitres français lors du récent Mondial.

Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE fait un point d'étape sur l'organisation de l'EURO 2018 en insistant sur la réussite de l'opération du 24 janvier à Paris (Accordhôtellaréna) qui a permis de réunir tous les sites hôtes de l'Euro (environ 70 personnes).

Marie-Christine BIOJOUT aborde les demandes réitérées de mise en place d'un règlement du handfauteuil pour les compétitions de la FFHB à l'image de celui existant au niveau de l'EHF. Elle rappelle les difficultés à ce jour sur les licences événementielles avec l'Education nationale. Le label Ecole de hand sera en retard cette année à cause de problèmes liés à l'informatique. Elle évoque ensuite la demande d'Handicap International de poursuivre une collaboration avec notre fédération au-delà du récent Mondial et propose d'entamer une réflexion sur une redistribution d'éventuels goodies ou teeshirts logotisés Mondial 2017.

Michel PERSIAUX présente les procédures à mettre en place par rapport aux prochaines élections fédérales pour respecter les textes fédéraux. La Commission de surveillance des opérations électorales (CSOE), instituée par le conseil d'administration le 11 mars 2016, remplit sa tâche avec sérieux et compétence. Le bureau directeur remercie les personnes qui se sont engagées dans cette mission délicate et essentielle pour la sérénité et la transparence des débats. Les services fédéraux sont aussi très présents dans ce travail très fastidieux.

La ligue de la Réunion souhaite organiser la prochaine assemblée générale fédérale. Le bureau directeur propose que ses représentants puissent présenter leur projet lors de l'assemblée 2017 à Créteil sous la forme d'une présentation vidéo et la tenue d'un stand selon le modèle déjà expérimenté par la ligue de Martinique. Les engagements financiers et les coûts sont un élément décisif de cette présentation qui pourrait être soumise à l'assemblée 2017 de Créteil.

Joël DELPLANQUE rappelle les engagements pris pour faciliter la communication à l'intérieur des ligues mais aussi entre la fédération et les territoires. Il s'agit tout d'abord de doter chaque ligue du matériel (poste de base) pour la visioconférence, chaque ligue ayant ensuite la possibilité de renforcer cette dotation par des outils complémentaires à sa charge. Les modalités d'appropriation et d'installation seront mise en place progressivement dès que les demandes auront été formulées par les ligues auprès du service informatique fédéral avec une priorité aux Ligues qui fusionnent.

Il précise par ailleurs qu'un bilan plus complet du Mondial sera effectué avec nos partenaires de l'organisation.

L'ordre du jour étant épuisé, Joël DELPLANQUE lève la séance à 19 h 30.



Joël DELPLANQUE,  
Président



Alain JOURDAN,  
Secrétaire général

#### ANNEXE

Demande COTE D'AZUR (Var) :

MAZADE	Alexia	20/01/1999	Handball Club SAINT MAXIMIM	0983041
--------	--------	------------	-----------------------------	---------